



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 05/11/2021

Date d'affichage 05/11/2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

Présents : Abdellah BENOUARET, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Nabil ABID, Pierre HAUTEFEUILLE, Myriam LOPES, Jessica BALLAURI, Elisabeth JOLY, Jean-Claude BONNEVIE, Laurence DELFIN, Samuel GUILON.

Représentés avec pouvoirs : Régine GUYON à Bernard BREGEAT,
Dominique LOUREIRO à Claude BONNET
Jean-Luc HERKAT à Jean-Claude BONNEVIE

Absents : Haïssata CAMARA

Secrétaire de séance : Samuel GUILON

1° Compensation remboursement des masques.

La communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a décidé de rembourser les communes pour l'achat des masques qu'elles ont achetés entre le 16 mars et le 1^{er} juillet 2020. Celle-ci va procéder au versement pour la commune de Bonneuil-En-France la somme de 6 865.98€ (six mille huit cent soixante-cinq euros quatre-vingt-dix-huit cents).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

2° Création d'emploi Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer 2 postes Parcours Emploi Compétences, aux espaces verts et services Techniques de notre commune.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de 2 postes Parcours Emploi Compétences, à temps complet à raison de trente-cinq heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes,

3° Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur Le Maire à engager, à liquider et à mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement du budget Communal en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT,
- Dit que le quart des crédits ouvert en 2021

4° DECISION MODICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 DM N°1 :

Section fonctionnement – Dépenses

Section dépenses

Article 023 virements à la section d'investissement – 175 000.00€

Article 673– Titres annulés (sur exercices antérieurs) 175 000.00€

Section d'investissement - Recette

Article 021 virement de la section de fonctionnement -175 000.00€

Article 1618 Autres prêteurs 175 000.00€

Section d'investissement – Dépenses

Article 16818 Autres prêteurs 35 000.00€

Article 2313-1 Mairie -35 000.00€

5° APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE France.

Entendu le rapport du Maire ;

Le conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

1° Approuve les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;

2° Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le Conseil s'est levé à 19h30

Le Maire,



Abdellah BENOURET.

